

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE WATERVILLE

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 5 octobre 2020, à 19h00, en la salle municipale de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

Nathalie Dupuis, mairesse  
Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1  
Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2  
Karl Hunting, conseiller au siège no. 3  
Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4  
Véronique Blais conseillère au siège no 5  
Carole Chassé, conseillère au siège no. 6

Nathalie Isabelle, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

## OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

## ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020.
- 3.0 Adoption des comptes payés de septembre 2020.
- 4.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour août 2020
- 5.0 Période de questions
  
- 6.0 Résolutions :
  - 6.1 Rapport concernant une subvention relative au Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) – Dossier 00030125-1 – 44080 (05) 2020-06-12-4
  - 6.2 Rapport concernant une subvention relative au Programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES) – Dossier 00030320-1 – 44080 (05) 2020-06-12-5
  - 6.3 Embauche pompier volontaire
  - 6.4 Contribution financière à l'École-des-Enfants-de-la-Terre
  - 6.5 Prévisions budgétaires et tarification 2021 de la régie intermunicipale de déchets solides de la Région de Coaticook
  - 6.6 Octroi d'un contrat en fourniture de sable d'hiver
  - 6.7 Octroi d'un contrat en fourniture de sel d'hiver
  - 6.8 Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2021
  - 6.9 Octroi d'un contrat de gestion et opération de l'usine de filtration pour 2021
  - 6.10 Mandat services Professionnels réfection rue Principale Sud et Highland
  - 6.11 Mandat plans préliminaires de transformation de l'église Assomption de la B.V.M. de Waterville
  - 6.12 Mandat Aménagement Sentiers verts – tracé du sentier
  - 6.13 Nomination au comité CDL de Waterville
  - 6.14 Sentier pédestre, compensation financière aux propriétaires
  - 6.15 Règlement 635 – Modification des articles 3 à 5



7.0 Varia

8.0 Questions des contribuables

9.0 Levée de l'assemblée

4665-2020-10-05

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller Karl Hunting

Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour déposé avec les ajouts suivants :

6.16 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la règlementation de leur milieu de vie

6.17 Octroi contrat pour l'abat-poussière 2021

4666-2020-10-05

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT** l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 8 septembre 2020 au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett

Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 septembre soit adopté.

4667-2020-10-05

### **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AU 30 SEPTEMBRE 2020**



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les comptes payés et à payer du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020 soient adoptés :  
Les activités courantes du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020 : 435,060.09\$  
Les salaires du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020 : 33,851.07\$

La secrétaire-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no.294.

### **DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS D'AOÛT 2020**

La secrétaire trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois d'août 2020.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

5 personnes étaient présentes. La question posée portait sur le sujet suivant :

- Le recyclage du verre

4668-2020-10-05

### **RAPPORT CONCERNANT UNE SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE) – DOSSIER 00030125-1 – 44080(05) – 2020-06-12-4**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Waterville reçoit une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE) au montant total de 10 000\$ pour l'asphaltage de diverses rues ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé les travaux identifiés pour un montant de 164 941\$ ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**DE** confirmer au Ministère des Transports du Québec la réalisation des travaux;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Waterville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur diverses rues pour un montant subventionnés de 10 000 \$ conformément aux exigences du MTQ;

**DE** demander le versement de la subvention prévu au programme du PPA-CE.



**RAPPORT CONCERNANT UNE SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE  
À LA VOIRIE LOCALE (PPA-ES) – DOSSIER 00030320-1 – 44080(05) – 2020-06-12-5**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Waterville reçoit une subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PPA-ES) au montant total de 50 000\$ pour l'asphaltage de diverses rues ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a réalisé les travaux identifiés pour un montant de 164 941\$ ;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

**DE** confirmer au Ministère des Transports du Québec la réalisation des travaux;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Waterville approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur diverses rues pour un montant subventionnés de 50 000 \$ conformément aux exigences du MTQ;

**DE** demander le versement de la subvention prévu au programme du PPA-ES.

**EMBAUCHE POMPIER VOLONTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville possède son propre service de sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT** la démission du pompier volontaire Alain Pouliot ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville souhaite précéder à l'embauche d'un nouveau pompier volontaire;

**CONSIDÉRANT** une recommandation du chef-pompier

La conseillère au poste numéro 5, Véronique Blais, déclare un conflit d'intérêt due au lien de parenté et se retire du vote

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**DE** procéder à l'embauche de monsieur Jefferay Giguère au poste de pompier volontaire pour la Ville de Waterville.

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ÉCOLE DES ENFANTS-DE-LA-TERRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la corporation de l'École les Enfants-de-la-Terre offre à la



ville de Waterville de participer à l'édition 2020-2021 du plan de visibilité de leur corporation ;

Il est proposé par la conseillère Véronique Blais  
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond  
Et résolu à l'unanimité

D'accorder une aide financière au montant de 750 \$ pour l'année 2020 à l'École les Enfants-de-la-Terre.

4672-2020-10-05

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET TARIFICATION 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Waterville est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook ;

**CONSIDÉRANT** que la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a déposé son budget de fonctionnement 2021 à la Ville de Waterville ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** la Ville de Waterville accepte le budget de fonctionnement et la tarification 2021 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

4673-2020-10-05

**OCTROI D'UN CONTRAT EN FOURNITURE DE SABLE D'HIVER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit acheter du sable pour l'entretien de son réseau routier pour la saison hivernal 2020-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a reçu 3 soumissions différentes avec les prix suivants :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix à la tonne métrique transport aux frais de la Ville avant taxes</b>	<b>Prix à la tonne métrique transport aux frais du soumissionnaire avant taxes</b>
Couillard construction Limitée	6.25 \$	10.50 \$
Gravière Bouchard inc.	4.20\$	8.70 \$
A.Préfontaine & Ass.	4.40 \$	8.54 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de A.Préfontaine & Ass. représente la meilleure offre à 8.54 \$ la tonne métrique transport aux frais du soumissionnaire avant taxes;



Il est proposé par la conseillère Véronique Blais  
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett  
Et résolu à l'unanimité

**DE** retenir la soumission de A.Préfontaine & Ass.;

**D'**autoriser l'achat de 1 200 tonnes de sable pour l'entretien de son réseau routier hivernal 2020-2021.

4674-2020-10-05

### **OCTROI D'UN CONTRAT EN FOURNITURE DE SEL D'HIVER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit acheter du sel pour l'entretien de son réseau routier pour la saison hivernale 2020-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a reçu 4 soumissions différentes, offrant les prix à la tonne métrique, avant taxes, avec le transport aux frais et sous la responsabilité du fournisseur, de :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix avant taxes</b>
Sel Warwick	84.00 \$
Sel Windsor (Mines Seleine)	84.59 \$
Compass minerals Canada corp	96.00 \$
Somavrac C.C. Inc.	116.96 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Sel Warwick représente la meilleure offre;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**DE** retenir la soumission de l'entreprise Sel Warwick, au coût de 84,00 \$ plus taxes la tonne métrique avec le transport aux frais et sous la responsabilité du fournisseur ;

**D'**autoriser l'achat de 450 tonnes de sel pour l'entretien du réseau routier hivernal 2020-2021.

4675-2020-10-05

### **CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit adopter un calendrier des séances régulières du conseil municipal ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting  
Appuyé par la conseillère Véronique Blais  
Et résolu à l'unanimité



**D'adopter le calendrier suivant pour les séances régulières du conseil municipal de l'année 2021 :**

**Heure des séances : 19h**

Lundi 11 janvier 2021  
Lundi 1<sup>er</sup> février 2021  
Lundi 1<sup>e</sup> mars 2021  
Lundi 5 avril 2021  
Lundi 3 mai 2021  
Lundi 7 juin 2021  
Lundi 5 juillet 2021  
Lundi 16 août 2021  
Mardi 7 septembre 2021  
Lundi 4 octobre 2021  
Lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021  
Lundi 6 décembre 2021

4676-2020-10-05

**OCTROI CONTRAT EXPLOITATION ET OPÉRATION USINE DE TRAITEMENT EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels spécialisés pour l'exploitation et l'opération de son usine de traitement d'eau potable du secteur urbain ;

**CONSIDÉRANT QU'après adoption du** règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Aquatech a soumis une soumission conforme;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par la conseillère Véronique Blais  
Et résolu à l'unanimité

**D'octroyer le contrat pour l'exploitation et l'opération de l'usine de traitement d'eau potable du secteur urbain pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 à l'entreprise Aquatech;**

**DE** défrayer les coûts pour l'année 2021, de 58 000 \$ plus taxes applicables pour le mandat de base;

**D'approuver les tarifs horaires pour la gestion des alarmes et des urgences :**

- Opérateur à 51.00\$/heure plus taxes applicables
- Ingénieur à 85.00\$/heure plus taxes applicables;

**D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.**



**MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES PRINCIPALE SUD ET HIGHLAND**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit recourir à des services professionnels d'ingénierie pour la réfection des rues Principale Sud et Highland ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a procédé à une évaluation sommaire du coût associé à un tel mandat et que celui-ci serait entre 25 000 \$ et 30 000 \$ avant toutes taxes ;

**CONSIDÉRANT QU'**après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a procédé à une demande de prix pour la préparation des plans et devis pour de ces travaux de réfection ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond  
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Et résolu à l'unanimité

**D'**octroyer le mandat à Exp pour les services professionnels pour la réfection des rues Principale Sud et Highland au montant de 27 394.00\$ plus les taxes applicables, sur la base de leur offre de prix.

**De** financer cette dépense par la subvention FIMEAU;

**D'**autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

**MANDAT PLANS PRÉLIMINAIRES DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE ASSOMPTION DE LA B.V.M. DE WATERVILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil veut se doter d'une analyse globale et chiffrée du projet pour en assurer une large acceptabilité citoyenne et pour faire plus largement la promotion de ce projet porteur pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Waterville a obtenu la confirmation d'un montant de 10 500\$ du volet 1 de la subvention pour soutenir le développement d'un projet de transformation de l'église ABVM en un lieu multifonctionnel qui répondra à la demande de ses citoyens et organismes;

**CONSIDÉRANT l'offre de services d'Ateliers architecture Inc.**, en date du 22 avril 2020 pour les services professionnels pour la réalisation des plans préliminaires de transformation de l'église Assomption de la B.V.M. de Waterville au montant de 14 000\$;





Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par la conseillère Carole Chassé  
Et résolu à l'unanimité

**D'**octroyer le mandat à Ateliers architecture Inc. pour les services professionnels pour la réalisation des plans préliminaires de transformation de l'église Assomption de la B.V.M. de Waterville au montant de 18 400\$ incluant le relevé 3D et l'inspection en grue pour le clocher, plus les taxes applicables;

**De** financer cette dépense par le Programme visant la requalification des lieux culte excédentaires patrimoniaux et par le surplus de l'exercice;

**D'**autoriser le paiement de la dépense, sur réception des honoraires, selon les étapes prévues, et ce jusqu'au montant maximal autorisé.

4679-2020-10-05

### **MANDAT AMÉNAGEMENT SENTIERS VERTS – TRACÉ DU SENTIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville désire réaliser un sentier pédestre le long de la rivière Coaticook;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services d'Aménagement sentiers verts, en date du 11 septembre 2020 pour la réalisation du tracé du sentier pédestre au montant de 569.13\$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par la conseillère Véronique Blais  
Et résolu à l'unanimité

**D'**entériner l'octroi du mandat à Aménagement sentiers verts pour la réalisation du tracé du sentier pédestre au montant de 569.13\$ taxes incluses;

**De** financer cette dépense par le Programme PSSPA du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

4680-2020-10-05

### **NOMINATION AU COMITÉ CDL DE WATERVILLE**

**ATTENDU QUE** la Ville de Waterville désire nommer des nouveaux membres à son comité de développement local (CDL) de Waterville ;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette  
Appuyé par le conseiller Karl Hunting  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal nomme Nathalie Bouffard, Bernard St-James et Jean-François Durocher, à titre de membres, au Comité de développement local (CDL) de Waterville.



**SENTIER DE LA RIVIÈRE, COMPENSATION FINANCIÈRE AUX PROPRIÉTAIRES**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente n'est pas possible avec les propriétaires du lot 1 803 879 ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond

Appuyé par le conseiller Karl Hunting

Et résolu à l'unanimité

**D'annuler** la résolution 4652-2020-08-17 adoptée par le conseil, le 17 août 2020, prévoyant une compensation financière aux propriétaires concernés par le projet de sentier pédestre.

**RÈGLEMENT NO 635 – MODIFICATION DES ARTICLES 3 À 5**

**ATTENDU QUE** la Ville de Waterville a adopté, le 22 juillet 2020, le règlement no 635 décrétant des travaux d'élargissement du chemin Martin et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts;

**ATTENDU QUE QU'il** y a lieu de modifier les articles 3 à 5 du règlement no 635;

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller Karl Hunting

Et résolu à l'unanimité

**De** modifier les articles 3 à 5 du règlement no 635 comme suit :

**ARTICLE 3**

L'article 3 du règlement numéro 635 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux d'élargissement sur le chemin Martin selon l'évaluation préparée par la firme EXP Inc. portant le numéro SHE-00261089, tel qu'il appert de l'estimation préparée par Nathalie Isabelle, directrice générale, en date du 29 septembre 2020, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A-1 » et « C ».

**ARTICLE 4**

L'article 4 du règlement numéro 635 est remplacé par le suivant :

Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas de CINQUANTE-ET-UN MILLE DOLLARS (51 000 \$).

**ARTICLE 5**

L'article 5 du règlement numéro 635 est remplacé par le suivant :



Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de CINQUANTE-ET-UN mille dollars (51 000 \$) sur une période de 10 ans.

4683-2020-10-05

**ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE**

**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**CONSIDÉRANT** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**CONSIDÉRANT** qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie,



comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par la conseillère Carole Chassé

Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Et résolu à l'unanimité

**Que** le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

**Que** le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

**Que** le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

**Que** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

**Que** copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

4684-2020-10-05

### **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE L'«ABAT-POUSSIÈRE» POUR 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville doit acheter de l'abat-poussière pour l'entretien de son réseau routier pour la saison 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Waterville a reçu une offre de Entreprises Bourget :



<b>Entreprise</b>	<b>Prix par litre</b>	<b>Total avant taxes</b>
Entreprises Bourget 20% vrac pour 94 000 l	0.2224 \$Avant tx	20 905.60\$

Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette

Appuyé par le conseiller Karl Hunting

Et résolu à l'unanimité

**D'accepter l'offre de la compagnie Entreprises Bourget pour l'abat-poussière pour l'entretien de son réseau routier pour la saison 2021;**

**D'autoriser l'achat de 94 000 litres de solution abat-poussière 20% Vrac;**

**D'autoriser la dépense de 20 905.60 \$ plus taxes ;**

**D'autoriser la mairesse et la direction générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.**

### **VARIA**

### **QUESTION DES CONTRIBUABLES**

5 personnes étaient présentes. Les questions posées portaient sur les sujets suivants :

- 6.12 explications
- 6.14 Annulation offre entente

4685-2020-10-05

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting

Appuyé par la conseillère Véronique Blais

Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 20h10

\_\_\_\_\_  
Nathalie Dupuis, mairesse

\_\_\_\_\_  
Nathalie Isabelle, directrice générale

